

Compte rendu provisoire

25

Quatre-vingt-huitième session, Genève, 2000

Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

1. Introduction

La première chose que je voudrais dire est «merci». Chacun de vous a mis énormément de lui-même dans cette session de la Conférence. Je ne parle pas seulement ici du gros travail accompli, mais aussi des efforts réalisés pour trouver des solutions et des points d'accord.

Notre ordre du jour comportait des questions délicates et ambitieuses. Le débat en plénière a été d'une ampleur exceptionnelle. Nous avons abordé de multiples questions: ressources humaines, protection de la maternité, liberté d'association – et la situation à cet égard est bien sombre dans de nombreuses parties du monde –, espoirs suscités par l'économie de la connaissance, VIH/SIDA, travail forcé. Toutes ces questions ont fait l'objet de débats de haute qualité, qui, pour nombre d'entre elles, ont permis de réaliser des progrès sensibles.

Le Président Branco de Sampaio a superbement ouvert les débats en soulignant que les objectifs sociaux doivent être intégrés au tissu de nos économies et en rappelant que le tripartisme est l'un des moteurs des réformes et du progrès. Il a appelé notre attention sur le pouvoir de l'opinion publique et sur la manière dont nous pouvons mobiliser cette opinion en faveur des objectifs de l'OIT.

Je souhaite remercier M. Flamarique pour la maîtrise dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de Président. Il a guidé nos travaux d'une main sûre et a facilité notre dialogue.

La participation aux débats de la Conférence a été la plus élevée que nous ayons connue depuis plusieurs années, puisque 370 orateurs se sont exprimés, dont 77 lors de la discussion du rapport global. Quinze pour cent de ces orateurs étaient des femmes, contre dix pour cent l'an dernier. Ce chiffre reste insuffisant, et j'aimerais que nous réfléchissions ensemble à la manière de l'améliorer. Notre Bureau de l'égalité entre hommes et femmes est tout disposé à travailler avec vous sur cette question, qui pourrait également faire l'objet d'une contribution à la stratégie globale sur l'égalité entre les sexes, que la session extraordinaire des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000 a examinée à New York durant notre session de la Conférence.

Le large soutien qu'a obtenu lors de la présente session de la Conférence la stratégie axée sur les programmes focaux et les réformes à laquelle nous avons travaillé au cours de l'année dernière est pour moi très encourageant: le message que vous m'avez transmis est que nous sommes unis dans cet effort pour accroître l'utilité et l'efficacité de notre travail. L'expression «travail décent» fait maintenant partie de notre vocabulaire, et elle a été

reprise par nombre des orateurs en plénière. M^{ne} Diamantopoulou, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a déclaré que, s'agissant du travail, «nous visons tous la qualité et la décence». M. Elamawy, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Emigration de l'Egypte, a fait remarquer que la notion de travail décent touche également au développement. Le cadre d'ensemble offert par cette notion nous permet de rendre plus cohérents les différents aspects de notre travail et nous aide à mieux distinguer le fil conducteur qui pelie les diverses questions débattues à la Conférence.

Comme l'a dit M. Brett, délégué des travailleurs du Royaume-Uni, «l'OIT ne doit pas se reposer sur ses lauriers». De fait, la route à parcourir est encore longue, et j'ai évoqué dans mon allocution d'ouverture notre plan consistant à aborder maintenant la mise en pratique du travail décent au niveau national en collaborant avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour faire de ce principe un instrument de développement et de justice dans le respect de l'équilibre entre les activités de l'OIT axées sur les droits et celles qui sont axées sur le développement.

Nombre d'entre vous se sont félicités de la rationalisation des activités du Bureau réalisée au cours des douze derniers mois en vue de mieux axer notre travail sur les quatre objectifs stratégiques. Comme l'a souligné M. Tabani, président de l'OIE, nous avons fait des efforts considérables pour moderniser l'OIT et l'adapter à un monde en mutation. Ces efforts seront poursuivis avec la mise en place de mécanismes financiers et administratifs modernisés et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie des ressources humaines. Le cadre stratégique pour la période 2002-2005 vise à approfondir cette réforme. L'accent sera mis sur le recentrage, la cohérence et l'avantage comparatif, de façon à permettre à l'OIT de jouer le rôle qu'envisage pour elle M. Nordmann, du gouvernement de la Suisse, à savoir celui d'une organisation forte et agile qui soit un partenaire respecté, indépendant et recherché.

2. La Déclaration

Pour la première fois, nous avons eu un débat au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT. Ce débat a porté sur la liberté d'association et la négociation collective et s'est fondé sur le rapport global intitulé *Votre voix au travail*. Le tableau brossé dans ce rapport est alarmant: dans un certain nombre de pays, les travailleurs qui cherchent à s'organiser font l'objet d'intimidations et de menaces. Ils risquent parfois même leur vie. Les employeurs se heurtent aussi à des problèmes dans beaucoup de pays. Nombre d'orateurs ont affirmé que le respect des principes et droits en question et les institutions auxquelles ils donnent naissance sont indissociables des libertés civiles qui sont le point d'ancrage des sociétés démocratiques, le fondement indispensable du développement social et économique. M. Swasono, délégué gouvernemental de l'Indonésie, l'a souligné en indiquant que «l'Indonésie a tout fait pour utiliser efficacement l'assistance et la coopération technique fournies par le BIT dans le domaine de la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective, aspects qui font partie du processus de réforme nationale».

Vos voix guideront le Conseil d'administration en novembre prochain et je lui soumettrai des propositions d'action en matière de coopération technique en vue d'orienter les travaux du Bureau dans ce domaine au cours des prochaines années. J'estime, comme l'a indiqué M^{ne} Castrellon, conseillère des employeurs du Panama, que ce sera un moyen «de passer des simples déclarations à des changements fondamentaux dans la vie des travailleurs et dans les relations professionnelles». Nous sommes reconnaissants aux pays qui ont offert leur appui financier pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration. Bien des pays qui ont bénéficié d'une coopération technique ont relevé que cet appui leur a été d'une grande utilité.

25/2 CIT88-CRP25-550-Fr.Doc/v.2

Les travaux sur certaines des priorités que vous avez mentionnées ont déjà commencé. Par exemple, nous présenterons en novembre un document sur la négociation collective et le développement au Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le rapport global a fait l'objet d'éloges mais aussi de critiques. Il a été critiqué en raison «de l'insuffisance de données factuelles et récentes sur la situation des pays» et du fait qu'il a utilisé des informations provenant des mécanismes de contrôle déjà existants. Certes, mais comment le Bureau pourrait-il renoncer à exploiter la masse d'informations fiables dont il dispose? Cela dit, nous nous efforcerons à l'avenir de rassembler et d'utiliser des informations plus larges et plus récentes. L'analyse contenue dans le rapport global a été considérée par certaines orateurs comme unidimensionnelle et partia le parce qu'elle épingle certains secteurs et certains pays. Sur ce point, on ne voit pas très bien comment le Bureau pourrait présenter des informations crédibles sans désigner les pays et décrire les faits.

C'était notre premier rapport global. Des imperfections subsistent. De surcroît, vous l'avez reçu tardivement. Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois. Nous avons écouté tous vos commentaires et toutes vos suggestions qui nous aideront à établir nos rapports futurs et à déterminer la façon de les examiner.

Enfin, vous avez appelé l'attention sur le défi qui consiste à faire des principes énoncés dans la Déclaration une réalité pour les travailleurs du monde entier. M^{me} Onkelinx, ministre de l'Emploi de la Belgique, a souligné que ce document ne doit pas devenir «un simple objet de décoration dans la galerie de portraits de certaines vitrines gouvernementales». Pour exercer leurs droits, les gens doivent tout d'abord les connaître. M. Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis, s'est engagé à faire de la distribution et de l'affichage de la Déclaration un élément important de l'actuelle campagne de l'AFL-CIO visant à rendre plus équitable l'économie mondiale et il a exprimé l'espoir qu'il sera possible d'en faire autant dans chacun des 175 pays représentés à l'OIT. Il s'agit d'une initiative pratique très simple. Pour être efficace, la Déclaration doit être une réalité pour les travailleurs, dans leur communauté et sur leur lieu de travail.

3. Travail des enfants

Durant cette session de la Conférence, nous avons accéléré le mouvement vers la ratification rapide et universelle de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous avons déjà obtenu 25 ratifications: jamais, dans toute l'histoire de l'OIT, une convention n'avait été ratifiée à un rythme aussi rapide. Ministres et délégués ont été conviés à une réception organisée spécialement le 7 juin pour rendre hommage aux efforts impressionnants faits par les pays qui ont déjà ratifié.

Nous devons poursuivre sur notre lancée et promouvoir avec détermination la ratification et l'application de la convention non 182 afin de mettre un terme aux formes abusives de travail des enfants. Nous avons l'obligation morale de nous attaquer aux pires formes de travail des enfants, maintenant et rapidement. La prochaine étape consistera à travailler avec les pays qui souhaitent adopter un calendrier pour l'élimination du travail des enfants sous ses pires formes. Le Bureau explore déjà cette possibilité avec El Salvador, le Népal et la République-Unie de Tanzanie. Nous avons besoin de ressources, de gens et d'énergie mais il est bel et bien possible, comme l'a dit M^{me} Herman, secrétaire au Travail des Etats-Unis, de parvenir à «un monde dans lequel les enfants pourront être des enfants». Je tiens aussi à exprimer notre gratitude pour les contributions volontaires très importantes qui ont été apportées au programme IPEC.

4. Protection de la maternité

Dans mon allocution d'ouverture à la Conférence, j'ai exprimé l'espoir que les nouveaux instruments sur la protection de la maternité seraient «aussi vigoureux qu'ils sont nécessaires pour assurer une protection effective de la maternité dans la réalité des sociétés d'aujourd'hui. C'est une composante essentielle du travail décent.» Aujourd'hui, je voudrais remercier tous ceux d'entre vous qui ont travaillé avec clairvoyance et détermination pour élaborer une nouvelle convention et une nouvelle recommandation sur la protection de la maternité.

La question dont était saisie la Conférence n'était pas de savoir si la protection de la maternité est, ou non, une priorité pour l'OIT. C'est une priorité. Il s'agissait de savoir si l'on pouvait continuer de travailler sur la base de l'instrument précédent, la convention n° 103, ou s'il fallait la réviser. Vous avez décidé d'adopter une convention révisée, une convention qui marque un progrès de plusieurs façons importantes. La nouvelle convention offre une protection, pour la première fois, aux femmes employées dans le cadre de formes atypiques de travail dépendant. Leur nombre est considérable. Selon une estimation prudente, cela concernerait au moins 250 millions de femmes. La nouvelle convention prévoit une protection de la santé de la mère et de l'enfant et des mesures garantissant que la maternité ne constitue pas une source de discrimination. La protection de l'emploi s'étend à la grossesse et à une période suivant le retour de congé; la durée du congé de maternité augmente, passant de 12 à 14 semaines.

Le texte final ne reflète pas les aspirations de tous, mais il ne peut en être autrement dans une négociation. Certains souhaitaient une convention qui se limite à des principes généraux; d'autres souhaitaient des dispositions plus fortes et plus étendues qui ont finalement été adoptées. Mais tout bien pesé, le résultat est un instrument qui contribuera à garantir que les intérêts, les besoins et les droits de millions de mères et d'enfants seront respectés.

Il nous faut maintenant passer à l'action concrète. Beaucoup d'entre vous ont demandé que le BIT les aide à élaborer leur politique nationale. Nous accorderons une priorité élevée aux conseils et à la coopération techniques en matière de protection de la maternité. Dans certains cas, le but sera d'atteindre les normes établies par la convention et de faciliter la ratification. D'autres pays souhaiteront aller au-delà, selon des modalités particulières. Beaucoup de pays d'Amérique latine et des Caraï bes m'ont demandé d'appuyer leurs efforts pour appliquer chez eux certaines des propositions qu'ils avaient faites au cours des débats sur la convention. Le Bureau sera content d'accéder à leur demande.

Le défi qui nous est lancé à tous est que l'égalité entre les sexes et la protection de la maternité soient considérées comme un besoin fondamental et un droit fondamental. Nous avons affirmé que tous les acteurs de la société – employeurs, travailleurs, gouvernements, société dans son ensemble – partagent la responsabilité de la protection de la maternité. Nous sommes impatients de travailler avec vous pour faire de cela une réalité.

5. VIH/SIDA

A l'occasion de la Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/SIDA dans le monde du travail, la Conférence a eu l'honneur d'accueillir Son Excellence Sam Nujoma, Président de la Namibie. Sa présence avait une importance toute particulière, vu la réaction exemplaire de la Namibie face à la pandémie du VIH/SIDA, maladie qui a laissé une «plaie profonde sur la face de l'humanité». M. Nujoma a indiqué que, même si certaines

25/4 CIT88-CRP25-550-Fr.Doc/v.2

régions sont plus touchées que d'autres, il s'agit d'une pandémie mondiale appelant donc une action à l'échelon mondial.

Le 8 juin 1990, la Conférence avait eu le privilège d'être une des premières instances internationales à recevoir M. Nelson Mandela, alors Vice-président du Congrès national africain, quelques mois seulement après sa libération en Afrique du Sud. Dix ans plus tard, jour pour jour, une autre Sud-Africaine, M^{ne} Mercy Makhalemele, fondatrice du National Women's Alive AIDS Network of South Africa (Réseau national des femmes qui luttent contre le SIDA en Afrique du Sud) nous a apporté un témoignage poignant de son combat de femme séropositive devant élever seule ses enfants depuis la mort de son mari – un exemple de la tragédie humaine vécue quotidiennement par des millions de personnes de par le monde. M^{ne} Mercy Makhalemele a été licenciée en raison de sa séropositivité.

«La question du VIH/SIDA relève des droits de l'homme. Mes droits ont été violés», a déclaré M^{re} Mercy Makhalemele. «Pendant des années nous avons choisi de ne pas considérer le VIH/SIDA comme un facteur ayant des répercussions sur notre population active et notre milieu de travail, et qui aura un impact majeur sur la productivité et la situation économique des jeunes». Son témoignage a pris une dimension particulièrement poignante lorsqu'elle a dit: «... dans deux ans, si la situation ne change pas, je serai morte et tout le monde m'aura oubliée». Ceux qui l'ont entendu la semaine dernière ne l'oublieront jamais.

- M. Peter Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a joint sa voix à celles des mandants tripartites qui ont demandé que l'on combatte ce terrible flé au sur les lieux de travail et les marchés du travail. Les membres du groupe de discussion technique tripartite ont été unanimes à dire que le VIH/SIDA est un problème qui touche le monde du travail de multiples façons et auquel les partenaires sociaux doivent donc s'attaquer de manière globale. Le groupe de discussion a formulé des orientations pour guider l'OIT dans ses futures activités contre le VIH/SIDA. Les tâches suivantes ont été identifiées:
- renforcer le rôle des ministères du travail en élaborant un cadre de réglementation et des programmes d'action;
- mobiliser les partenaires sociaux en vue de stimuler l'action politique et les changements de comportements;
- formuler et promouvoir activement des directives internationales, y compris un code de directives pratiques, pour protéger les droits des travailleurs.

Je me félicite de l'adoption par la Conférence d'une résolution sur le VIH/SIDA. Cette résolution nous appelle tous à réagir, à sensibiliser l'opinion publique dans chaque pays, à renforcer la prévention et la lutte contre la pandémie et à mobiliser des ressources. Il s'agit d'un engagement important et d'un instrument qui guidera nos travaux dans les années à venir. La résolution présente de l'intérêt pour chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT et offre à cette dernière l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans des partenariats avec les autres institutions des Nations Unies et ses propres mandants. Nous avons déjà montré notre détermination en signant un accord avec l'ONUSIDA pour nous joindre à la lutte du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA. Enfin, j'ai invité à M^{re} Makhalemele à continuer à travailler avec nous au lancement d'une campagne de sensibilisation aux mesures à prendre pour prévenir la propagation du VIH/SIDA et atténuer ses effets sur la population active et sur le lieu de travail.

6. Emploi et pauvreté

De nombreux orateurs ont évoqué en plénière les travaux de l'OIT dans le domaine de l'emploi et fait valoir qu'ils mériteraient d'être renforcés. L'accent a été mis en particulier sur la nécessité pour l'OIT d'élaborer des stratégies globales de l'emploi adaptées aux besoins de chaque pays. Cela semble une priorité pour les pays en développement comme pour les pays industrialisés.

Pour la plupart des orateurs, la promotion de l'emploi doit être considérée dans le contexte de l'objectif global d'un travail décent. L'un d'eux a parlé d'«une approche commune des questions de l'emploi par les organisations internationales avec, au cœr de cette approche, les normes fondamentales du travail». D'autres ont mis en évidence les liens entre le travail décent et le développement — sans travail, il n'y a pas de travail décent. Nombre d'orateurs ont relevé avec inquiétude qu'une grande partie du monde en développement n'est pas en mesure de tirer profit des perspectives offertes par la mondialisation, alors que les effets sur l'emploi sont souvent durement ressentis.

Traiter ces problèmes est une priorité pour l'OIT. Le Bureau a entrepris toute une série d'actions visant à élaborer des stratégies de l'emploi pour promouvoir un travail décent et contribuer ainsi à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est là notre réponse au mandat conféré à l'OIT par le Sommet mondial pour le développement social, aux récentes propositions du G15 et aux préoccupations de tant d'autres pays. Je suis heureux de constater que ces efforts ont été bien accueillis. Plusieurs délégués ont exprimé en plénière leur satisfaction de l'aide que leur pays a reçue de l'OIT pour appliquer leur politique nationale de l'emploi. D'autres ont exprimé l'espoir d'être associés à des activités de ce genre. Néanmoins, il nous reste bien des choses à faire pour améliorer notre action. Par exemple, notre programme «Des emplois pour l'Afrique» doit être réaménagé, notre collaboration avec les autres organisations internationales doit être améliorée et sa base de ressources renforcée. Nous devons continuer de travailler à la mise en place d'un cadre global intégrant différents aspects de la politique de l'emploi. A l'avenir, ces activités seront de plus en plus liées aux efforts que nous déployons pour mettre en pratique l'idée d'un travail décent au niveau national.

L'année prochaine, l'OIT tiendra un Forum sur l'emploi dans le monde. Je voudrais travailler avec vous tous pour que cette manifestation soit un succès et constitue un repère sur la voie de l'élaboration de stratégies de l'emploi plus efficaces et plus globales dans le contexte du travail décent.

7. Territoires arabes occupés

Les conditions demploi des travailleurs dans les territoires arabes occupés ont fait l'objet de divers commentaires en plénière, saluant pour la plupart l'attention soutenue que l'OIT accorde à la situation dans la région. Faisant écho au sentiment exprimé par plusieurs autres orateurs à ce sujet, M. Thüsing, délégué des employeurs de l'Allemagne, a souligné que, malgré quelques évolutions positives, il reste beaucoup à faire. La récente mission d'assistance technique de l'OIT dans les territoires occupés a retenu la promotion d'un travail décent pour les travailleurs dans la région comme une préoccupation essentielle, et a élaboré des propositions de coopération technique qui suscitent l'intérêt de certains donateurs. Le Bureau se tient prêt à poursuivre sa collaboration avec nos mandants, y compris par des projets de coopération technique, pour contribuer à promouvoir une plus grande stabilité sociale et économique dans la région.

25/6 CIT88-CRP25-550-Fr.Doc/v.2

8. La mise en valeur des ressources humaines et la société du savoir

Le débat à la Commission de la mise en valeur des ressources humaines a été vivant et instructif. Il a représenté un premier pas essentiel vers la formulation d'une nouvelle recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines. La commission a envisagé un instrument dynamique et novateur, complété par des guides pratiques et des recueils de bonnes pratiques, visant à appuyer efficacement les efforts entrepris par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour éduquer et former les personnes en vue d'améliorer leur employabilité et de leur permettre de trouver un travail décent dans la nouvelle société du savoir.

Je suis satisfait qu'un consensus ait été atteint dans nombre de domaines importants. La mise en valeur des ressources humaines est une réponse stratégique à la mondialisation, au progrès technologique et aux autres changements qui touchent le marché du travail et, pour la promouvoir, le dialogue social paraît fondamental. Les partenaires sociaux doivent constituer des partenariats en vue de la formation, renforcer leur capacité de mobiliser des investissements en sa faveur et améliorer son efficacité. Pour appuyer efficacement ses mandants, le Bureau doit lui-même renforcer les ressources dont il dispose dans ce domaine et se doter de compétences techniques de pointe. Nous n'en sommes pas encore là, et il reste du travail à faire.

Le débat qui a eu lieu au sein de la commission comme en plénière montre clairement que la nouvelle société mondiale se fonde de plus en plus sur le savoir, les compétences et les communications. Cependant, l'accès à ce monde est inégal. Il dépend du niveau qu'ont atteint les pays dans la mise en valeur de leurs ressources humaines. Faute d'améliorer l'efficacité des politiques de l'éducation et de la formation et de mettre cette éducation et cette formation à la portée de tous, nous verrons l'écart entre les différents pays, entre les riches et les pauvres ainsi qu'entre ceux qui sont instruits et ceux qui ne le sont pas continuer à s'élargir. Nombreux sont ceux — aussi bien dans un pays industriel prospère comme la Finlande que dans un pays rural comme le Mali — qui craignent de voir le «fossé numérique» se creuser toujours davantage.

Il nous faut examiner attentivement les questions soulevées par l'apparition de la nouvelle économie du savoir. Comme l'a dit M. Cho, délégué des employeurs de la République de Corée, «l'économie numérique, fondée sur le savoir, est une économie où les être humains sont la plus grande ressource nationale». Il a bien dit *une ressource*, et non *une marchandise*. Une ressource qui dispose d'une voix et du droit d'être traitée avec équité et respect.

Nous quittons ici la question de la mise en valeur des ressources humaines pour aborder celle de l'organisation de la production et de la société. M. Jennings, représentant de Union Network International, a évoqué le risque de voir le monde des *dot-com* devenir le monde de l'*anti-union.org*. Nous devons envisager de nouvelles initiatives visant à préserver les valeurs de l'OIT et le dialogue social dans tous les secteurs de l'économie du savoir.

9. Sécurité et santé dans l'agriculture

La Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture a fait un grand pas dans la direction de nouveaux instruments de l'OIT, dans un domaine où tout le monde s'accorde à dire qu'ils font cruellement défaut. Il n'existe aucune norme internationale traitant de tous les problèmes de sécurité et de santé qui se posent dans l'agriculture. Il s'agit pourtant d'un secteur à hauts risques, tant dans les pays en développement que dans les pays industriels.

Chaque année, les travailleurs agricoles représentent la moitié des 335 000 victimes d'accidents du travail. Si l'on tient compte des maladies liées à leur activité, on peut estimer que 1500 travailleurs de l'agriculture décèdent chaque jour. Durant cette session, 20 000 travailleurs agricoles, un peu partout dans le monde, ont perdu la vie pour des raisons liées à leur travail.

L'OIT et ses mandants doivent s'attacher à trouver les moyens d'améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail de ce groupe de travailleurs, ce qui est une lourde tâche. Des avis divergents ont été exprimés, mais il a été possible de parvenir à un large consensus sur d'importantes questions, notamment: politique nationale pour le secteur, évaluation et gestion des risques, mesures de prévention et de protection dans le milieu de travail. Le principe selon lequel la protection devrait s'appliquer à tous les travailleurs, y compris les exploitants agricoles indépendants, a été pleinement appuyé lors des débats de la commission. J'estime que les travaux de celle-ci ont donné de premiers résultats satisfaisants.

10. Application des normes

Le dialogue social a été un élément fondamental de la discussion au sein de la Commission de l'application des normes. L'étude d'ensemble de la commission d'experts concernant les consultations tripartites a été très bien accueillie par les membres qui ont reconnu l'importance de cette question pour tous les aspects des travaux nationaux relatifs aux normes internationales du travail et à la politique sociale en général. Des appels ont été lancés pour accroître le nombre de ratifications de la convention nº 144 (aujourd'hui 94 ratifications) et améliorer sa mise en œuvre.

De nombreux intervenants en séance plénière ont également souligné l'importance du dialogue social dans la promotion du travail décent. Nous avons entendu évoquer les progrès du dialogue et des consultations tripartites dans de nombreux pays, de toutes les régions — Brésil, Chili, République de Corée, Hongrie, Irlande, Maurice et Turquie, notamment. Le ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Espagne, M. Aparicio Pérez, a résumé certains des acquis du dialogue social dans son pays: davantage d'emplois, de meilleures conditions de vie et de travail pour les travailleurs et, pour les entreprises, une meilleure performance économique. Par ailleurs, comme l'a fait remarquer le représentant du gouvernement de la Malaisie, le dialogue social occupe une place particulièrement importante dans le contexte de l'économie du savoir car c'est une «base nécessaire» si l'on veut disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Le dialogue social est à la base des activités de l'OIT; il est indispensable à l'élaboration de politiques économiques socialement durable s.

La commission s'est saisie de 24 cas individuels en rapport avec l'application des conventions. Tous les gouvernements invités et présents à Genève ont participé aux travaux de la commission. Les cas examinés portaient sur toute une gamme de questions, allant des droits fondamentaux de l'homme à des questions plus techniques mais non moins importantes, comme l'inspection du travail, le paiement du salaire ou les peuples indigènes et tribaux. Dans nombre de cas, des progrès ont été enregistrés mais la commission a également constaté qu'il subsistait dans chaque cas de réels problèmes, et a exhorté les gouvernements à prendre des mesures efficaces. Lors de la discussion générale, les membres de la commission ont souligné que les activités de contrôle de la commission d'experts demeurent un corollaire indispensable de l'adoption de normes.

25/8 CIT88-CRP25-550-Fr.Doc/v.2

11. Application de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930: Myanmar

La Conférence a approuvé une résolution qui lui a été soumise par la Commission de proposition au sujet des mesures à prendre au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT concernant le respect par le Myanmar des obligations qui sont les siennes en vertu de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Cette résolution décrit en détail une série de mesures dont toutes ou certaines prendront effet le 30 novembre, à moins que le Conseil d'administration n'ait pu se convaincre que des mesures législatives, gouvernementales et administratives, donnant effet aux recommandations de la commission d'enquête, ont été prises d'ici là par le gouvernement du Myanmar.

Dans la lettre du 27 mai du ministre du Travail, le gouvernement du Myanmar se dit prêt à envisager des mesures appropriées. En ne donnant pas effet immédiatement à des mesures au titre de l'article 33, l'Organisation a montré qu'elle est prête à répondre à des signes de volonté de changement. Le Bureau se tient prêt à aider le gouvernement du Myanmar à appliquer immédiatement les recommandations de la commission d'enquête conformément aux décisions déjà prises à la session de 1999 de la Conférence internationale du Travail. Compte tenu du mandat qui m'a été donné par la Conférence à la 88^e session, je souhaite offrir de nouveau au gouvernement du Myanmar les services du Bureau pour atteindre cet objectif dans les délais fixés par la résolution que la Conférence a approuvée. Je me félicite particulièrement des mots pleins de sagesse prononcés à ce sujet par M. l'ambassadeur Haraguchi du Japon.

12. Examen des activités normatives

A sa session de novembre, le Conseil d'administration doit procéder à un examen des activités de l'OIT en matière d'élaboration de normes et de contrôle de leur application. Plusieurs membres ont évoqué cette question au sein de la Commission de l'application des normes. Durant la discussion en plénière, il y a eu aussi de nombreux appels en faveur d'une modernisation et d'une revitalisation de ces activités, propres à préserver leur pertinence. Les économies et les sociétés évoluent, et les normes doivent répondre à l'évolution des besoins et des priorités. Comme l'a dit M^{ne} Filatov, ministre du Travail de la Finlande, «les normes du travail doivent absolument suivre l'évolution du monde du travail. Il en va de la crédibilité de l'OIT... Le travail, petit à petit, est libéré des contraintes du temps et de l'espace». M. Potter, employeur des Etats-Unis, a appelé de ses voux des normes susceptibles d'être largement ratifiées et d'avoir un grand impact. Beaucoup de représentants des travailleurs ont défendu avec force les normes qui, comme l'a dit M. Blondel, délégué des travailleurs de la France, «restent la colonne vertébrale et la justification de l'Organisation internationale du Travail.».

Historiquement, les normes ont été la contribution majeure de l'OIT au progrès social. Nous devons tous aujourd'hui faire des efforts pour réaffirmer notre communauté de vues à ce sujet. Cela signifie qu'il faut dépasser le débat sur la question de savoir si les normes devraient être plus exigeantes ou moins: il faut y voir des moyens d'atteindre des objectifs sociaux complexes, conformes à nos buts, qui peuvent s'ancrer dans la réalité sociale et économique. Comme je l'ai indiqué dans *Un travail décent*, «l'amélioration de la visibilité, de l'efficacité et de la pertinence du système normatif de l'OIT doit devenir une priorité politique». Pour cela, il faut nous appuyer sur une volonté commune d'avoir des normes efficaces qui reflètent les valeurs de l'OIT et correspondent aux réalités du monde du travail aujourd'hui. Cela exigera des idées novatrices, qu'il s'agisse des procédures ou des questions de fond, et une parfaite compréhension des préoccupations diverses des mandants de l'OIT. La tâche est difficile mais elle est possible. Au Conseil

d'administration, nous élaborons de nouvelles méthodes de travail que nous avons utilisées avec succès pour nous attaquer à d'autres questions difficiles. Je suis certain que nous réussirons dans ce domaine aussi, mais cela exigera, comme je l'ai rappelé l'an dernier à la Conférence, un gros effort de cohésion tripartite.

13. Idées et initiatives

Au cours de cette session, que ce soit durant la discussion en plénière ou en d'autres occasions, beaucoup d'idées intéressantes ont été lancées: de nouvelles manières d'aborder des questions anciennes ou nouvelles, des moyens novateurs d'atteindre nos objectifs ont été proposés. J'en mentionnerai quelques-uns.

- M^{me} Aubry, la ministre française de l'Emploi et de la Solidarité, a suggéré que nous fassions appel à des personnalités respectées dans le champ social pour réfléchir au respect des règles et des méthodes éthiques de l'OIT et explorer enjeux et problèmes nouveaux.
- M. Potter, le représentant des employeurs des Etas-Unis, a suggéré que nous ayons davantage recours à des groupes spécialisés et que nous établissions un comité consultatif de haut niveau composé de responsables d'entreprises et de dirigeants syndicaux afin d'aider l'OIT à faire face à l'avenir.
- M. Jordan, le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres, a lancé l'idée d'un forum social annuel auquel participeraient les ministres du travail et de la protection sociale, des universitaires et spécialistes des questions sociales ainsi que des représentants des travailleurs et des employeurs afin de réfléchir hors des contraintes de l'histoire.
- Les délégués gouvernementaux de la Tunisie, de la Suisse, de l'Uruguay et de l'Union européenne ont invité l'OIT à s'associer à de nouvelles initiatives internationales. Cela démontre que l'OIT est un partenaire très recherché dans le débat sur la politique sociale.
- Enfin, notre invité d'honneur, le Président Branco de Sampaio, a demandé que soit lancée une campagne mondiale associant artistes, intellectuels et écrivains pour sensibiliser l'opinion publique à nos objectifs et valeurs.

Ces idées, parmi beaucoup d'autres, témoignent de l'attachement de nos mandants à la mission de l'OIT ainsi que des possibilités de travailler ensemble dans un esprit ouvert et créatif. Je souhaiterais approfondir ces idées avec vous. Laissons toutes les portes ouvertes afin que nous puissions étudier comment nous pourrions transcrire certaines d'entre elles dans la réalité.

14. Dimensions sociales de la mondialisation

Au cours de la discussion en plénière, beaucoup d'orateurs ont réaffirmé que l'OIT doit réagir efficacement à la mondialisation. Comme l'a indiqué M^{le} Chitauro, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale du Zimbabwe, «la notion de travail décent à laquelle nous tenons tant» risque d'être érodée par la mondialisation. M. Zhang, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Chine, a fait observer qu'«en matière de développement et de richesse, le fossé entre le Nord et le Sud s'élargit». Plusieurs orateurs ont souligné que la promotion du travail décent doit être considérée comme une partie intégrante du développement, la croissance de l'emploi devant aller de pair avec la représentation, la protection et le respect des droits.

25/10 CIT88-CRP25-550-Fr.Doc/v.2

Pour que la mondialisation profite à tout le monde, comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, nous devons élaborer une nouvelle approche intégrée du développement économique et social. L'élaboration de cette approche intégrée exige une interaction et un dialogue avec d'autres organisations internationales, et cela se reflè te dans la volonté exprimée par beaucoup d'orateurs que la coordination et les échanges se renforcent avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations du système des Nations Unies. Dans ce domaine, j'entends tirer pleinement parti du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation, qui offre un cadre pour un débat tripartite et qui est ouvert à d'autres organisations — de fait, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC étaient représentés à la dernière réunion du groupe de travail et leurs représentants sont intervenus dans les débats.

Plusieurs orateurs ont évoqué la question des normes du travail et du commerce international. L'an dernier, nous avons vu de nouveau qu'il s'agit d'une question controversée et que les positions antagonistes reflètent un manque de confiance ainsi que des postulats différents. Un débat sur ce thème a lieu dans une autre organisation. Si ce débat aboutit à une conclusion qui a de l'importance pour l'OIT, j'en saisirai le Conseil d'administration pour qu'il l'examine et donne des orientations. L'an dernier, dans ma réponse à la Conférence, j'ai expliqué qu'à mon avis cette question ne devrait pas être examinée séparément du contexte plus large de la mondialisation de l'économie et de sa contribution au progrès économique et social.

Comme nous l'avons vu l'an dernier, les préoccupations suscitées par les effets de la mondialisation ont entraîné une réaction, qui s'exprime parfois dans la rue, mais qui se manifeste plus souvent encore dans l'intimité des foyers. Trop de gens considèrent que leurs intérêts ne sont pas pris en compte, que leur voix n'est pas écoutée. Beaucoup d'organisations de la société civile se sont inquiétées du cours des événements. Je juge important que l'OIT soit capable d'écouter leurs voix. Je perçois parfois, parmi les mandants de l'OIT, un manque d'ouverture s'agissant de la communication de l'OIT avec les organisations citoyennes de la société civile. Cette ouverture n'affaiblit pourtant en aucune manière nos principes constitutionnels. Il est normal que, aujourd'hui, les institutions modernes soient à l'écoute de la communauté et de la société. Nous devons avoir suffisamment confiance dans la force de notre structure tripartite. C'est l'atout fondamental de notre Organisation et la condition sine qua non de son existence. Mais nous ne devons pas fermer les yeux et nous boucher les oreilles: il faut tenir compte des contributions et opinions d'autres groupes de la société. Beaucoup d'organisations de la société civile partagent nos valeurs fondamentales et peuvent nous aider à les promouvoir.

Un exemple nous est fourni par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au suivi du Sommet mondial pour le développement social, qui s'ouvrira dans dix jours, ici à Genève. C'est un événement qui peut nous aider à propager notre message et à amplifier notre impact, compte tenu notamment de la diversité des acteurs qui seront présents. Au cours de la discussion en plénière, il y a eu plusieurs commentaires à propos de l'importance de cette session extraordinaire. M. Riester, ministre du Travail de l'Allemagne, a jugé que nous devrions veiller à ce qu'une plus grande place y soit faite à la Déclaration. Je suis d'accord. De fait, l'un des plus importants résultats du Sommet social a été que les chefs d'Etat et de gouvernement qui y ont participé ont reconnu que les principes et droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration doivent constituer le socle social d'une économie mondialisée. Je me félicite aussi que la Déclaration soit mentionnée dans le résultat final de Beijing +5. Il ne faut pas non plus oublier que promouvoir l'emploi productif est le principal moyen d'éliminer la pauvreté et l'exclusion. Nous devons rassembler toutes ces questions et établir le lien avec les objectifs de protection, de sécurité, de représentation et de dialogue d'une manière qui soit pertinente pour la session extraordinaire.

